

**SUD
OUEST**

Annonces légales et officielles

www.sudouest.fr

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

6500570_LBL



Ville de Miramont-de-Guyenne
**PROCÉDURE D'EXPROPRIATION
SIMPLIFIÉE POUR CAUSE
D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Immeubles en état d'abandon mentionnés site 31, rue du Temple et 30 à 34, rue Jean-Jaures à Miramont-de-Guyenne.

Un dossier de présentation du projet d'acquisition des dits immeubles est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville (service de l'administration générale) de Miramont-de-Guyenne aux jours et heures habituels d'ouverture du 7 juin au 7 septembre 2017.

Un registre permettant de consigner les observations du public sera ouvert pendant toute la durée de mise à disposition du projet.

6501120_LAV



**Communauté de communes
Coteaux et Landes de Gascogne**

**APPROBATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE BEAUZIAC**

Par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Coteaux et Landes de Gascogne, en date du 19 juin 2017, a été approuvé le plan local d'urbanisme de la commune de Beauziac. Cette délibération est affichée au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Beauziac, pendant un mois.

Le dossier du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Beauziac, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et à la préfecture de Lot-et-Garonne.

Le président, Raymond GIRARDI.

6501210_BTR



**Communauté de communes
Coteaux et Landes de Gascogne**

**APPROBATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE PINDÈRES**

Par délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Coteaux et Landes de Gascogne, en date du 19 juin 2017, a approuvé le plan local d'urbanisme de la commune de Pindères. Cette délibération est affichée au siège de la communauté de communes et à la mairie de Pindères, pendant un mois.

Le dossier du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes et à la mairie de Pindères, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et à la préfecture de Lot-et-Garonne.

*Le président,
Raymond GIRARDI.*

p16 14-15